

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 3 octobre 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016**

**2016 DAE 339** Exonération des droits de place dus par les commerçants des marchés couverts Saint-Quentin (10e ) et Ternes (17e ) suite aux travaux de l'été 2016 - Avenant au contrat de délégation de service public.

**Mme Olivia POLSKI, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention de délégation de service public relative à la gestion de six marchés couverts signée entre la Ville de Paris et la société Groupe Bensidoun le 23 décembre 2010 ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2016, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la signature d'un avenant à la délégation de service public visée ci-dessus ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 12 septembre 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement, en date du 12 septembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1re commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la société Groupe Bensidoun, dont le siège social est situé 111, boulevard de Sébastopol (2e), l'avenant n° 5 à la convention de délégation de service public relative à la gestion de six marchés couverts, annexé au présent projet de délibération.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**